021-242100410-20151119-2015-11-19_010-DE

Date de télétransmission : 20/11/2015 Date de réception préfecture : 20/11/2015

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de la Communauté Urbaine Grand Dijon

Séance du jeudi 19 novembre 2015

Président: M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : Mme CHARRET-GODARD

Convocation envoyée le 13 novembre 2015 Publié le 20 novembre 2015

Nombre de présents participant au vote : 63 Nombre de membres du Conseil de Communauté : 79

Nombre de membres en exercice: 79 Nombre de procurations: 13 SCRUTIN: POUR: 68 ABSTENTION: 8 - CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

Membres présents :

M. François REBSAMEN Mme Stéphanie MODDE Mme Claudine DAL MOLIN M. Pierre PRIBETICH Mme Françoise TENENBAUM M. Yves-Marie BRUGNOT M. Thierry FALCONNET Mme Louise BORSATO-MARIN Mme Christine MARTIN M. Patrick CHAPUIS Mme Danielle JUBAN M. Patrick ORSOLA Mme Nathalie KOENDERS Mme Lê Chinh AVENA Mme Florence LUCISANO M. Rémi DETANG Mme Hélène ROY M. Gaston FOUCHERES Mme Catherine HERVIEU M. Georges MAGLICA Mme Anne PERRIN-LOUVRIER M. Jean-François DODET M. Joël MEKHANTAR Mme Céline TONOT M. François DESEILLE Mme Sladana ZIVKOVIC M. Jean-Philippe MOREL Mme Colette POPARD Mme Océane CHARRET-GODARD M. Nicolas BOURNY M. Michel JULIEN M. Jean-Claude DECOMBARD M. Jean-Michel VERPILLOT M. Frédéric FAVERJON Mme Anne ERSCHENS Mme Corinne PIOMBINO M. Didier MARTIN M. Laurent BOURGUIGNAT M. Jean-Louis DUMONT M. Dominique GRIMPRET Mme Catherine VANDRIESSE M. Dominique SARTOR M. Michel ROTGER M. François HELIE M. Damien THIEULEUX M. Jean-Patrick MASSON Mme Chantal OUTHIER Mme Michèle LIEVREMONT Mme Badiaâ MASLOUHI M. Emmanuel BICHOT M. Philippe BELLEVILLE M. André GERVAIS Mme Fréderika DESAUBLIAUX M. Gilbert MENUT Mme Anne DILLENSEGER M. Hervé BRUYERE Mme Noëlle CAMBILLARD M. Jean-Claude GIRARD M. Jean ESMONIN M. Cyril GAUCHER M Patrick MOREAU Mme Sandrine RICHARD M. Adrien GUENE.

Membres absents:

M. Édouard CAVIN	M. José ALMEIDA pouvoir à Mme Céline TONOT
M. Jean DUBUET	M. Benoît BORDAT pouvoir à M. André GERVAIS
Mme Lydie CHAMPION	M. Charles ROZOY pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à Mme Badiaâ MASLOUHI
	Mme Chantal TROLIWBORST pouvoir à M. François DESEIL LE

Mme Chantal TROUWBORST pouvoir à M. François DESEILLE Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Mme Sladana ZIVKOVIC M. Jean-Yves PIAN pouvoir à Mme Océane CHARRET-GODARD

M. Alain HOUPERT pouvoir à Mme Chantal OUTHIER M. Louis LEGRAND pouvoir à M. Joël MEKHANTAR M. François NOWOTNY pouvoir à M. Dominique GRIMPRET

Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à Mme Anne PERRIN-LOUVRIER

M. Jacques CARRELET DE LOISY pouvoir à M. Jean-François DODET M. Patrick BAUDEMENT pouvoir à M. Jean-Michel VERPILLOT.

GD2015-11-19 010 N°10 - 1/2

OBJET: HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Emploi insertion - dispositif emplois avenir - soutien aux associations - versements des subventions

Par délibération du 26 juin 2013, du 26 septembre 2013 et du 22 novembre 2013 la communauté de l'agglomération dijonnaise a décidé la mise en place d'une aide aux associations pour l'embauche d'emplois d'avenir.

Pour rappel, le Grand Dijon apporte son concours au dispositif des emplois d'avenir dans le cadre d'une démarche inscrite sur la période 2013-2015 composée de :

- une subvention de 4 000 € par an par poste, correspondant à une aide complémentaire à la participation de l'État. Dans ce cadre, 50 postes en emploi d'avenir portés par des associations seront soutenus durant trois ans ;
- un appui au soutien et à l'accompagnement des associations en terme de recrutement, de tutorat, de définition du plan de formation, ...

Après l'embauche des jeunes dans les associations, les subventions au titre de l'année 2015 doivent être versées aux associations employeuses ainsi qu'au Pôle d'Économie Solidaire qui assure l'accompagnement des associations.

Le Conseil, Après en avoir délibéré, Décide :

- de verser les 48 subventions de 4 000 € au titre de l'année 2015 correspondantes au 48 emplois d'avenir maintenus durant l'année 2015 ;
- de verser la subvention de 10 000 € au Pôle d'Économie Solidaire ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions avec les différentes associations ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte relatif à la bonne administration de ce dossier.

GD2015-11-19 010 N°10 - 2/2